

# COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoît Goossens



1<sup>ER</sup> MARS 1996

Bureau de dépôt  
Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79

## CATASTROPHE : LA PUCE ANTI-VIOLENCE DÉBARQUE EN EUROPE

(voir page 11)



## Petite victoire :

# DURANT TOUT LE J.T

Le 23 janvier dernier, nous avons écrit à Monsieur Michel Konen, Chef de rédaction du Journal Télévisé de la RTBF, avec copie adressée à Monsieur Christian Dupont, pour l'Association des Journalistes de la RTBF :

"...Chaque soir, à 22 heures, Club RTL rediffuse le Journal de 19 heures de RTL TVI. Durant toute la rediffusion de celui-ci, le mot "rediffusion" reste incrusté dans un coin de l'image.

Chaque soir, la Une de la RTBF, en fin de soirée, rediffuse le J.T. Soir de 21. Le mot "rediffusion" apparaît pendant un bref instant au début du journal.

Nombre de personnes ne s'y retrouvent pas bien dans les diffusions et les rediffusions des JT de la RTBF. Pour exemple, l'éditorial erroné signé, cette semaine, par le rédacteur en chef de l'hebdomadaire "Télépro" (en page 3, dans le N°2185, Guy Darrénougué écrit "RTBF 21 propose vers 22 heures le journal de 19H30", alors qu'à cette heure-là, il s'agit de l'enregistrement de JT Soir qui sera, en fin de soirée, rediffusé sur la Une).

D'autre part, la solution adoptée par la RTBF ne peut qu'insatisfaire les téléspectateurs qui zappent ou qui ratent le début du JT.

Question : Pourriez-vous men-

tionner le mot "rediffusion" en incrustation durant tout le déroulement de sa rediffusion du J.T., en fin de soirée, sur la Une ?

### NOTRE BON SENS...

Le 24 janvier, le Chef de rédaction du Journal Télévisé nous répond : "...Je ne pense pas, contrairement à vous, que les téléspectateurs ne s'y retrouvent pas bien dans les diffusions et rediffusions des JT de la RTBF. En effet, il n'y a qu'un seul JT qui soit rediffusé : celui de fin de soirée. Il arrive cependant que ce JT soit réactualisé. Un exemple parmi d'autres : l'assassinat de Rabbin. Cela dit, je réfléchirai à votre suggestion, qui n'est pas dénuée de bon sens. Quant au Rédacteur en chef de l'hebdomadaire que vous citez dans votre lettre, sans doute ne regarde-t-il pas les programmes dont il parle..."

### ...FINIT PAR L'EMPORTER !

Quelques jours plus tard, nous avons eu l'heureuse surprise de découvrir que notre demande était acceptée. Sur la Une, désormais, le JT de fin de soirée affiche fièrement

durant tout son déroulement son sigle rediffusion incrusté sur le bord droit de l'écran.

On ne va pas boudier notre plaisir et pourtant nous oserons émettre une dernière petite remarque. Le sigle est énorme ! Pourquoi ne pas le rétrécir quelque peu, sinon les téléspectateurs pourraient s'insurger contre lui en lui reprochant, à juste titre, qu'il perturbe la vision du JT...

### DES BROUTILLES ?

Certains pourraient nous objecter qu'il est peut-être vain de mettre de l'énergie dans pareille pression relativement modeste alors que tant d'autres grands problèmes surgissent du petit écran...

Notre objectif est de provoquer des évolutions concrètes. Nous constatons que le consumérisme télévisuel n'est pas encore réellement reconnu. Il nous semble donc stratégique d'entamer de petites batailles à notre mesure, dans un premier temps. Si elles sont gagnées, elles nous fortifieront et nous permettront, ensuite, de livrer des combats plus importants. (SUITE EN PAGE 10)

## Notre dossier CANAL+

(voir pages 6, 7, 8 et 9)

## TÉLÉSURÉCOUTES

Chaque semaine, l'A.T.A. présente une émission de radio d'une heure durant laquelle l'actualité télé est commentée par un invité: un créateur, un représentant d'un courant associatif, un enseignant, un journaliste...

### OÙ NOUS ÉCOUTER ?

• **A Arlon**, vendredi à 20H, dimanche à 16H et lundi à 6H, sur ARA (105.3 FM). • **A Beaumont**, vendredi à 21H et samedi à 9H sur RADIO SALAMANDRE (107.8 FM). • **Dans le Brabant-Wallon**, jeudi à 18H sur RADIO ASTRALE (106.3 FM). • **A Bruxelles**, mardi à 21H, sur RADIO CAMPUS (107.2 FM). • **A Charleroi et environs**, vendredi à 12H, sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM). • **A Frasnes et dans la Région des Collines**, vendredi à 21 H, sur RADIO TCHEUW BEUZIE (107.8 FM). • **A Herstal** : lundi à 12H, sur RADIO CHARLEMAGN'RIE (107 FM). • **A Namur**, jeudi à 17H et lundi à 17H sur RUN (106.4 FM) . • **A Soignies**, samedi à 16H sur OSR (101.6 FM). • **Dans les Vallées de l'Ourthe et de l'Ambève**, mercredi à 10H sur RADIO OURTHE AMBLEVE (106.2 FM).

### ILS SONT VENUS

Ils ont vu comment se déroulait notre émission de radio et ont dédié notre "livre d'or".

• **Stéphane Olivier**, animateur à la Confédération Parascolaire et à Caméra en Coulisse : Au bout des antennes, à la fin des câbles, devant leur télé : des gens. Pourquoi "seule" A.T.A. leur donne-t-elle la parole ? Les autres, les ont-ils oubliés, les téléspectateurs ? Mes vœux vous accompagnent, camarades téléspectateurs.

• **Luc Pire**, éditeur : Le monde marche sur la tête. Donc, la TV est à l'envers. Merci d'essayer de la remettre à l'endroit ! Avec toute la sympathie d'un membre (NDLR : de l'A.T.A.)-éditeur (et futur producteur ?). Amitiés.

• **Jacques Folon**, Directeur Général de la SABAM : L'A.T.A. et la SABAM ont un combat assez proche par rapport aux radiodiffuseurs. Nous essayons, l'un et l'autre, de faire respecter les droits de ceux que nous représentons. Bonne chance.

• **Jean Allix**, Administrateur Principal du Service "Politique des consommateurs" de la Commission Européenne : Paradoxe de la société des nouvelles technologies : pour que le consommateur devienne un téléspectateur actif, il faut qu'il écrive, avec une copie à votre association. C'est avec des associations comme

l'A.T.A. que le consommateur pourra faire entendre sa voix face aux lobbys des chaînes, des télédiffuseurs ou des producteurs. Bravo et continuez.

• **Philippe Moins**, Coordinateur du Festival du Dessin Animé et du Film d'Animation et illustrateur des articles du Ligueur : Printemps 93. Dans un squat du haut de Forest (note de la rédaction : dans le studio de "Radio Air Libre". Philippe Moins y fut le premier invité de "Télesur écoute"), une bande de joyeux farfelus m'invitent à une émission "pour du beurre", histoire de tester une formule.

Sympas, les animateurs, mais l'ambiance faisait très "reconstitution" des premiers temps de la radio libre. Les temps ont passé, PPDA est au tapis, Tapie aussi et pas mal d'autres fumistes des années 80.

Hiver 96. Les mêmes joyeux farfelus me réinvitent, pour une "vraie" émission. Ils sont moins nombreux mais ils ont gardé ce côté sympa, radio faite comme à la maison. Au fond, ils ne sont pas si farfelus. Ils ont eu Lepaige, Lovérius, Ingberg : du beau linge, quoi. Ils n'ont pas changé. Ils restent des emmerdeurs et c'est très bien ainsi.

Cette espèce, que l'on croyait en voie d'extinction, il y a quelques années, a -je crois- un bel avenir devant elle. Longue vie donc, aux emmerdeurs, de l'A.T.A. et d'ailleurs...

• **Vincent Galuszka**, journaliste à "Média Marketing" : Je suis reçu en tant que journaliste "objectif" pour parler "objectivement" de la télévision, de ses dessus et de ses dessous. Après dix minutes d'émission, vous avez fait de moi le défenseur du milieu publicitaire que je n'apprécie pas plus que ça, de "Ciné Télé Revue" que je ne lis pas et d'Emmanuel Hollander dont je ne suis pas l'avocat. Vous m'avez fait prendre parti sur la stratégie de la CLT et sur l'allongement des tunnels publicitaires... Je n'ai donc qu'un mot à vous dire : bravo. Puis-je terminer par un conseil ? Donnez à boire à vos invités (NDLR : dans le studio de Radio Campus (ULB) où s'enregistre l'émission, il est interdit de boire et de manger... On se rattrape après l'émission...)

### NOS PROCHAINS INVITÉS :

• **Dominique Blondeel**, Secrétaire Générale de la Fédération des associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO),

• **Suzy Collard**, Directrice de la Fédération des télévisions communautaires,

• **Didier Tellier**, journaliste au Soir,

• **Claude Lelièvre**, Délégué Général aux droits de l'enfant et de l'aide à la jeunesse,

• **Jacky Moraël**, Porte-parole du Parti Ecolo.

## La Poste TOUJOURS MOINS...

"La fin du service public ?" titrait, le 15 février dernier, l'hebdo de la Ligue des Familles, "Le Ligueur", pour dénoncer la nouvelle réglementation des imprimés mise en place par la poste.

Non seulement la tarification a été augmentée d'un franc mais surtout leur mode d'emploi a été complètement chamboulé. On ne peut plus déposer dans une simple boîte aux lettres une enveloppe non fermée avec la mention imprimé. Désormais, il faut porter à un guichet des paquets homogènes de minimum cinquante exemplaires identiques en format et en poids et théoriquement même, au niveau du contenu.

Ces mesures touchent tout particulièrement les jeunes associations composées de bénévoles. Elles n'envoient pas régulièrement 50 lettres d'une seule traite. Les heures

d'ouverture des postes coïncident avec les horaires de travail de leurs militants... Et puis, le temps est précieux et une ASBL a d'autres chats à fouetter que de faire la file à un guichet de la poste...

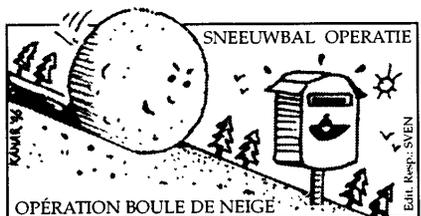
Ceux qui comme nous craignent pour l'avenir du statut de la RTBF seront intéressés de découvrir la réponse adressée par Mr Elio du Rupo, le Ministre de tutelle de la Poste, à la coordination "Opération boule de neige - Sneeuwbal Operatie" qui regroupe déjà plus de 800 associations parmi lesquelles l'Association des Téléspectateurs Actifs : "...Depuis le 1er octobre 1992, la Poste est une entreprise autonome qui a conclu un contrat de gestion avec l'Etat. Mon rôle se borne à vérifier que la Poste respecte la loi et le contrat de gestion." L'Administrateur-délégué de la Poste,

Mr Joseph Becco, a, quant à lui, opposé une fin de non recevoir.

Les associations sont décidées de poursuivre leur pression pour que l'on revienne à la situation antérieure. Un faux timbre de protestation à coller sur vos envois est mis en vente au prix de 70 francs par planche de 63 vignettes (+ 20 francs pour frais d'envoi). "Arme délicieusement perverse dans la mesure où ce sont les cibles qui l'achèment".

D'autre part, il est utile de signer le plus rapidement la pétition que nous reproduisons ci-dessous et de l'envoyer à :

**Opération Boule de neige,**  
Rue de Veeweyde, 43-45  
1070 Bruxelles.  
Tél. : 02/ 521.28.50.  
FAX : 02/ 527.09.89.



Je soussigné ..... représentant l'association .....

Adresse : .....

Tél. : ..... FAX : ..... adhère à l'opération "Boule de Neige"  
qui vise à faire supprimer la nouvelle réglementation postale relative aux imprimés individuels.

SIGNATURE : .....

# La voix des Ministères

## BIENIÔT DES TÉLÉS D'ÉTAT?



Que penser de l'arrivée de l'agenda culturel "Javas" sur la RTBF ? Cette nouveauté de 8 minutes annoncée à grand renfort de tambours (ceux qu'on utilisait autrefois pour marquer la naissance de vraies émissions consistantes) ne sert-elle pas d'alibi-réponse un peu maigrichon au questionnement fondamental sur la façon d'aborder le culturel sur le Service Public... En effet, il n'existe toujours pas de rendez-vous régulier sur le petit écran qui oublie le travail promotionnel pour s'intéresser au fonctionnement socio-économique du monde culturel.

Mais que penser de "Javas" ? Pareil agenda est-il efficace à la télé ? Ne fait-il pas double emploi avec les agendas des radios et de la presse écrite (où l'on retient plus facilement les renseignements techniques)... Il est vrai que "Javas" propose ses infos techniques sur le télétexte de la RTBF mais combien de

personnes iront-elles s'y informer ?

L'agenda "Javas" jouera certainement un rôle pour les personnes qui ont déjà l'habitude d'aller au spectacle. Mais à combien de personnes qui n'ont pas l'habitude de pratiquer une activité culturelle donnera-t-il envie de quitter son fauteuil de téléspectateur ?

### LIBERTÉ JOURNALISTIQUE ?

On peut s'étonner du financement de Javas.

Le ministère de la Culture de la Communauté Française a déposé 2 millions dans son berceau. Est-ce normal ?

On peut constater que, de plus en plus, tant à la RTBF que dans les télévisions communautaires, des Ministères apportent de l'argent ou réalisent eux-mêmes leurs propres émissions qui y sont diffusées.

C'est le cas notamment du Ministère des Forces Armées. Les télé-

visions d'état ne sont pas loin...

Les projets renforçant cette périlleuse tendance ne manquent pas. Ainsi, la renaissance d'un journal télévisé quotidien de la RTBF pendant le temps de midi pourrait être en partie soutenu par l'Office régional de promotion de l'agriculture et de l'horticulture...

Que penseront nos responsables politiques du remède gratuit suivant qui pourrait interrompre cette dangereuse fuite en avant de la recherche de financement à tout prix et n'importe comment ? Il faudrait organiser des transferts budgétaires. Donner un peu moins d'argent à ces Ministères si soucieux de leur image de marque et donner un peu plus d'argent au médias.

Il en va probablement, à long terme, de la vraie liberté de travail de nos journalistes de l'audiovisuel.

Benoit GOOSSENS

## Avant-première

# PIERRE CARLES

## Mercredi 24 avril à 20 heures

Dès à présent, nous pouvons vous annoncer que l'A.T.A. va organiser une avant-première qui sera un réel événement.

L'ENTRÉE SERA GRATUITE  
POUR LES MEMBRES DE L'A.T.A.

Le mercredi 24 avril prochain à 20 heures, à Bruxelles, Pierre Carles viendra nous présenter en avant-première son nouveau document dont il termine actuellement le montage.

Pierre Carles est probablement le réalisateur français de télé le plus subversif de sa génération. Son but : prouver les malhonnêtetés du petit écran pour vous donner envie d'éteindre votre télévision.

Bien sûr, pour être efficace, il doit utiliser le média qu'il réprovoque pour y diffuser ses réquisitoires. Le temps d'une ou deux collaborations avant de se faire éjecter, vous l'avez déjà certainement vu à "Ciel mon mardi" de Dechavannes, à "L'assiette anglaise" de Bernard Rapp... Pour le moment, il collabore aux "Enfants de la télé" d'Arthur sur France 2, à "Brut" sur Arte et à "Strip-Tease" à la RTBF et sur France 3.

C'est Pierre Carles qui a réalisé le légendaire reportage diffusé par "Double Jeu" de Thierry Ardisson sur France 2 qui dénonça la fausse interview de Fidel Castro par PPDA sur TF1.

La saison dernière, CANAL+ France a demandé à Pierre Carles de réaliser un reportage dans le cadre de la journée sur la télévision, la politique et la morale.

La chaîne cryptée a refusé de diffuser cette "commande" que Pierre Carles a intitulée "Pas vu à la télé".

Non seulement, nous projeterons ce document (60 minutes) mais nous vous proposerons le "making of" (± 60 minutes) de cette aventure. En effet, Pierre Carles, conscient de la virulence de son "Pas vu à la télé", a filmé et enregistré toutes les étapes de cette collaboration qui sera interrompue par CANAL+ France. Il s'agit, en quelque sorte, d'un film qui raconte la genèse d'une censure.

Pierre Carles, ce soir-là, sera parmi nous et répondra aux questions du public.

Réservez dès à présent votre soirée du 24 avril. Plus d'info, dans notre prochain numéro. Si vous n'êtes pas encore membre de l'A.T.A., devenez-le sans tarder ou lors de cette soirée.

**Si vous êtes directeur, réalisateur, journaliste, etc. à la RTBF et sur RTL TVI, si vous travaillez à CANAL+ Belgique... ne craignez donc pas de rejoindre l'A.T.A. Nous savons que certaines "chasses aux sorcières" couvent dans l'audiovisuel : c'est pourquoi le listing de nos membres reste strictement confidentiel.**

# SUITE MAIS PAS FIN

Le Président et le secrétaire de l'A.T.A. ont été invités à la réunion de la Commission d'Éthique des Services d'Information par télécommunications du 22 janvier dernier pour présenter leurs observations concernant l'utilisation par les chaînes de télévision des 0900.

Ils ont été étonnés de découvrir que le président et les membres de la Commission n'avaient pas reçu, en temps utile, copie de nos lettres du 29 septembre et du 19 novembre 1995 qui développaient nos premières plaintes ainsi que les articles parus dans les Comment Téléz-Vous ?

numéros 16 (1/9/95), 17 (5/10/95), 18 (10/11/95) et 19 (11/12/95) que nous avons fait parvenir en temps utile au secrétariat de la Commission.

Néanmoins, leur audition fut fructueuse. Elle a permis de demander aux membres de la Commission :

- une adaptation de la réglementation qui contraindrait les utilisateurs d'un 0900 dans la diffusion de leur tarification de mentionner celle-ci en FB/minute.
- une attention particulière à la prononciation "zéro neuf cents" dans les citations sonores de ce type d'appels téléphoniques.
- un ajout dans la réglementation qui

préciserait que, lorsqu'un jeu proposé par un 0900 s'adresse à un public particulier, toutes les annonces de ce jeu doivent préciser quelles sont les conditions que les joueurs doivent remplir pour pouvoir gagner les prix annoncés.

Après l'audition de nos deux représentants, la Commission nous a annoncé qu'elle nous tiendrait au courant des décisions qu'elle prendra prochainement.

Pour rappel, notre première plainte date du 29 septembre 1995. Voilà donc près de cinq mois que les diverses télévisions continuent à enfreindre quasi quotidiennement la réglementation.

## LE JT DE LA RTBF VA FAIRE MIEUX

Le 23 janvier dernier, nous avons écrit à Monsieur Michel Konen, Chef de rédaction du Journal Télévisé de la RTBF, avec copie adressée à Monsieur Christian Dupont, pour l'Association des Journalistes de la RTBF :

"...Lors du récent incendie de la gare du Nord de Bruxelles, deux jours de suite, le JT de 19H30 a diffusé un numéro de téléphone où le public pouvait recevoir davantage d'informations. Il s'agissait, en fait, d'un 0900.

Hélas, le JT a omis de mentionner la tarification de ce service télé-

phonique. Or, le code d'éthique des services d'information par télécommunications prévoit dans son chapitre 2, article 3, que l'indication du prix est obligatoire dans toute publicité relative aux services kiosque (dont les 0900), à savoir : "6,05 FB/20 sec. ou 40 sec. le soir et le W-E".

Question : Le J.T. compte-t-il mentionner, à l'avenir, pareilles tarifications ?"

Le 24 janvier, Monsieur Michel Konen nous a répondu : "...Concernant votre question relative à la mention à l'antenne du 0900 SNCB permettant aux voyageurs de se renseigner sur les horaires suite aux perturbations de trafic engendrées par la destruction de la cabine

d'aiguillage, je plaide coupable. Nous avons en effet omis de préciser que la communication était facturée à "6,05 FB/20 sec. ou 40 sec. le soir et le W-E" comme le précise le code d'éthique des services d'information par télécommunications en son chapitre 2, article 3. Pire, nous avons récidivé le 19 décembre avec la SABENA.

A notre décharge, nous ignorions cette disposition qui vise la publicité des services kiosques. Pour le JT, il ne s'agissait que de rendre un service aux téléspectateurs. Bien entendu, nous mentionnerons désormais la tarification de ce type de renseignements vendus -je n'ose plus dire offerts ou donnés- par ces sociétés..."

## ET CANAL+ ?

Lors du Midi de l'Audiovisuel consacré à CANAL+ (voir dossier page 6 à 9), nous avons également interrogé nos invités sur leur utilisation du 0900 : quand CANAL+ Belgique va-t-elle appliquer la tarification du 0900 et mieux respecter le public dans le règlement de son "Phone Quiz" ?

Patrick Blocry : «Si nous reconduisons cette opération nous veillerons à ce que la tarification y apparaisse... Je suis désolé, je vais rentrer dans des considérations un peu fines : si on regarde le spot du jeu un peu attentivement, on s'aperçoit que par rapport à ce qu'on exige de lui il est très mal construit : le numéro de télé-

phone apparaît deux fois de façon très instantanée. Quand on veut une efficacité maximale sur ce genre de jeu, le numéro de téléphone doit rester en permanence à l'écran. Donc, ce spot a été construit de façon très ludique. A CANAL+, nous n'avons pas voulu faire de ce jeu une source de profit (j'essaie d'être le plus sincère possible en disant cela car c'est la vérité). Nous savons que nos abonnés sont très impliqués dans la vie de la chaîne, on essaie donc de multiplier pour eux les opportunités de participer à une foule de choses : avant-premières, invitations à des spectacles sportifs, jeux...

Il nous a semblé que ces jeux utilisant un 0900 étaient un moyen très dynamique pour faire participer nos

abonnés à la vie de CANAL+ Belgique, mais on n'a pas du tout l'ambition d'en tirer un quelconque avantage financier. Si on parvient à équilibrer les dépenses que l'on a consenti pour la fabrication du spot, on sera déjà bien content. C'est donc l'esprit dans lequel a été conçu le spot qui justifie le mieux qu'on ait fait l'impasse sur la tarification de l'appel».

Voici ce qu'il nous était dit le mercredi 7 Février 1996. CANAL+ s'engageait à faire apparaître la tarification des 0900. Malheureusement, dans une publicité parue dans Télépro Magazine du 15 Février, publicité qui proposait un jeu via le 0900 à propos du film "Farinelli", la tarification de l'appel téléphonique n'apparaissait toujours pas!

## Ombudsman

# QUI REFUSE LE DIALOGUE?

Quand nous avons stigmatisé l'absence de résultats des Carrefours du public mis en place par le Ministre de l'Audiovisuel Elio di Rupo, son représentant évita de débattre sur ce thème en prenant l'initiative de nous annoncer la création d'un médiateur prévue dans le projet de statut de la RTBF.

Et c'est la même annonce qui nous fut prodiguée par le Président du PS, quelques mois plus tard, lorsque nous nous interrogeons sur l'absence d'obligation pour la RTBF, contrairement aux autres services publics, de répondre au courrier des

téléspectateurs.

Le couplet sur le médiateur a ainsi à deux reprises permis d'éviter de répondre à nos interrogations... Retournement de situation : le fameux "médiateur" a été retiré de la nouvelle mouture du projet de statut de la RTBF.

Vaines promesses, absence de réponse à nos questions... Un solide cocktail qui a, pour conséquence, que les téléspectateurs n'ont toujours pas le droit de recevoir une réponse lorsqu'ils écrivent au Service Public de l'Audiovisuel. Or, celui-ci est indispensable pour vaincre la langue de bois et développer la communication entre les utilisateurs et les respon-

sables de la RTBF.

Si l'A.T.A. s'est lancée dans la conquête de ce droit, c'est tout simplement parce qu'elle a constaté, à plusieurs reprises, que certains responsables de RTBF ne lui répondaient pas lorsque ses questions étaient (peut-être) trop pointues... L'A.T.A. opte résolument pour le dialogue. Mais pour que celui-ci existe, il faut être deux au minimum...

## MR BUSQUIN NOUS ÉCRIT

Monsieur Philippe Busquin, le Président du Parti Socialiste, nous a écrit, le 16 février : "J'ai bien reçu votre courrier concernant l'absence d'un ombudsman dans l'actuel avant-

(SUITE EN PAGE 12)

# Lettre pour Jean-Marie Cavada

## PRÉVENTION "SIDACTION"

Bruxelles, le 1er mars 1996,

Cher Monsieur Cavada,

L'A.T.A. vient d'apprendre que vous êtes chargé d'organiser la prochaine soirée Sidaction. Le jeudi 6 juin prochain, en effet, les différentes chaînes françaises diffuseront à nouveau ensemble la même soirée sur le SIDA, comme elles le firent, le 7 avril 1994.

Pour les émissions de télévision, c'est la même chose que pour la santé : mieux vaut prévenir que guérir... Il n'est dès lors pas inutile, aujourd'hui, de se souvenir de quelques critiques que l'on fit naguère à la première édition de "Tous contre le SIDA".

Nous préférons vous proposer ces remarques constructives dès maintenant afin que vous puissiez en tenir compte le plus rapidement possible dans l'organisation de cette soirée à laquelle sont associées les chaînes françaises TF1, France 2, France 3, CANAL+, La Cinquième, Arte, M6 et RFO.

• 1 : Nous avons constaté que dans la 1ère soirée "Tous contre le SIDA" de 1994, les séquences d'information qui nous semblaient les plus importantes furent diffusées après 23 heures, heure à laquelle les sondages ont démontré que les deux tiers des téléspectateurs avaient déjà éteint leur poste.

C'est vers 23 heures que l'on nous expliqua qu'il existe plusieurs types de préservatifs.

Vers minuit, on donna la parole aux associations. Une demi-heure plus tard, les militants

d'Act Up s'impatientent car la toxicomanie n'a pas encore été abordée.

Vers 2 heures 30, c'est enfin au tour des infirmières de s'exprimer alors que plusieurs d'entre-elles commencent leur travail quelques heures plus tard, à 6 heures du matin... Par contre, le début de la soirée fut réservé aux témoignages d'artistes de variété tels que Johnny Haliday ou Michel Sardou et des vedettes du petit écran... Et, enfin, c'est vers 3 heures du matin que l'on s'inquiéta du développement de l'épidémie en Afrique...

• 2 : La soirée fut présentée par des animateurs sympathiques tels que Frédéric Mitterand et Christophe Dechavanne. Il serait peut-être plus crédible et rigoureux de confier cette tâche à des journalistes.

• 3 : Au cours de l'émission, la comédienne sourde Emmanuelle Laborit fit une brève apparition sur le plateau. Hélas, sa traduction en langue des signes ne s'adressait pas aux téléspectateurs sourds et malentendants car les mouvements des caméras - plans éloignés, gros plans, etc. - ne permettaient pas à ceux-ci de décoder ses gestes.

Par contre, en Belgique, tout le programme spécifique belge co-réalisé par RTL-TVI et la

RTBF, de 20 heures 10 à 20 heures 50 fut diffusé sur Télé 21, la seconde chaîne de la RTBF, avec une traduction en langue des signes.

Pourquoi l'une des chaînes françaises qui participera au prochain Sidaction ne serait-elle pas chargée de diffuser l'intégralité de la soirée avec pareille traduction en langue des signes ?

Il faudra constituer à cet effet un important contingent de traducteurs. Peut-être que la RTBF pourrait vous mettre à sa disposition son équipe de traducteurs qui ont l'habitude depuis de nombreuses années de traduire quotidiennement en direct le journal télévisé de début de soirée sur Télé 21.

• 4 : Si les chaînes belges s'associent, comme ce fut le cas en 1994, à la diffusion de cette soirée, pourriez-vous - cette fois-ci - en tenir compte dans son élaboration, notamment :  
- en mentionnant des adresses, des téléphones, etc. des associations de notre pays,  
- en consacrant l'un ou l'autre reportage, en interviewant l'un ou l'autre témoin de chez nous, en faisant le point sur la situation statistique, etc.

Il nous semblerait que la même attitude serait également souhaitable pour les téléspectateurs suisses si

leurs chaînes participent également à cette soirée.

Dans l'espoir que vous pourrez tenir compte de nos remarques constructives, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les plus chaleureux.



## Amour immodéré ?

# LE LIGUEUR ET PPDA

**Le Nouvel Observateur, et ensuite Télémoustique, ont repris des extraits du livre de Serge Raffy qui décrit le fonctionnement de TF1. Ses révélations nous font mieux comprendre pourquoi Patrick Poivre d'Arvor et Régis Faucon ont, naguère, monté la fausse interview de Fidel Castro qui a été diffusée dans le JT de 20H de TF1.**

Selon Serge Raffy, cette "interview" était une commande de Mr Bouygues, le patron de TF1 et également l'empereur du béton... qui souhaitait conquérir la construction d'hôtels à Cuba.

La tactique est simple : pour conquérir un marché, on envoie quelques journalistes serviles de TF1 pour réaliser les interviews promotionnelles de décideurs étrangers qui seront diffusées au JT. Ce système a été utilisé à Abidjan, au Gabon ou au Maroc...

Grâce aux interviews de Régis Faucon, certains dictateurs sanguinaires deviennent des êtres tout-à-fait fréquentables...

Et Bouygues emportera le marché de la distribution d'eau, par-ci, ou de la construction de d'aéroport, par là...

On pourrait conseiller la lecture de ce livre à Jean Couchard, le chroniqueur télé du Ligueur qui commenta d'une façon particulièrement partielle la condamnation de PPDA en

appel dans l'affaire Noir-Botton.

Pour rappel, on reproche au journaliste vedette de TF1 d'avoir reçu des cadeaux pour près de 3 millions de francs belges : voyages dans les îles, fastueux séjours à Rome ou Venise, week-ends pour sports d'hiver, etc.

Ce 25 janvier, Jean Couchard écrit dans l'hebdo de la Ligue des Familles : "...La condamnation en appel, assortie du sursis (1), de PPDA dans l'affaire Botton paraît bien être le pire des prétextes qui soient pour l'écartier de l'antenne. TF1 l'avait soutenu à fond en première instance. Elle le lâche maintenant, comme s'il n'était pas clair pour tout le monde que ces condamnations successives ont le caractère de jugements anti-médiatiques pour l'exemple".

(1) Jean Couchard n'explique pas aux lecteurs du Ligueur que ce sursis concerne 15 mois de prisons et qu'en outre PPDA est condamné à 200.000 FF d'amende.

# Dossier sur la chaîne à péage de la C

# CANAL+

Le 7 février 1996, dans le cadre des débats mensuels intitulés Les Midis de l'Audiovisuel qui se déroulent à la Fnac Bruxelles, l'A.T.A. avait comme invités Patrick Blocry, directeur de la communication à CANAL+ Belgique et Pierre Maes, directeur d'antenne de CANAL+ Belgique.

La méthode journalistique utilisée par l'ATA a été d'envoyer les questions aux deux directeurs plutôt que d'opter pour la spontanéité. Ainsi, les invités ne pouvaient invoquer le manque d'informations pour répondre aux questions.

A travers les différents thèmes abordés, nous tenterons de faire le point sur "l'affaire des Décodeurs de l'Info", nous tâcherons de découvrir comment les films sont sélectionnés, pourquoi CANAL+ Belgique a décidé de crypter la "Grande Famille"...

Ce présent dossier se propose de retracer ce qui s'est dit durant ce Midi de l'Audiovisuel spécial CANAL+ Belgique, et de ponctuer ces informations par divers points de vues.

## LA SÉLECTION DES FILMS

**Comment les films sont-ils sélectionnés ? Cette question devrait également préciser quels sont les accords qui lient CANAL+ Belgique à la RTBF.**

**Pierre Maes :** «La base de cette sélection trouve son origine dans un accord qu'a CANAL+ Belgique avec la RTBF et ce depuis les prémices de sa fondation.

La RTBF et CANAL+ Belgique ont créé ensemble une société anonyme : CCT (Centre Ciné TV). Le CCT effectue tous les achats de programmes pour CANAL+ Belgique à l'exception de la musique et du sport.

Donc, le CCT achète pour CANAL+ Belgique les films de long métrage, les téléfilms, les courts métrages, les séries d'animations et les documentaires.

La base de cette constitution de société était un intérêt pour la RTBF d'avoir accès au maximum de meilleurs films possibles et aux meilleures conditions. Le fait que le CCT négociant à la fois pour CANAL+ et pour la RTBF lui donnait un poids supplémentaire pour contrer le ou les concurrent(s) de la RTBF».

## LA LOI DU MARCHÉ ET LES PRODUCTIONS EUROPÉENNES

«En ce qui concerne plus particulièrement la sélection des films, le

CCT effectue la sélection pour CANAL+ Belgique sous contrôle direct et régulier de CANAL+ Belgique.

Dans cette sélection, nous tâchons d'obéir à des quotas très contraignants qui nous sont imposés via notre cahier des charges qui nous lie à l'exécutif de la Communauté Française.

Pour rappel, ce cahier des charges impose à CANAL+ Belgique de diffuser 60% de longs métrages qui émanent des pays du conseil de l'Europe, autant dire tout à fait franchement qu'on n'arrive pas à ces quotas qui sont très difficiles à atteindre. Actuellement, on tourne aux alentours de 43, 45% et cela en faisant en sorte d'acheter le plus possible de films Européens.

Il faut savoir que si CANAL+ Belgique achète l'essentiel de la production de longs métrages récents, la vocation de CANAL+ Belgique est aussi de respecter les lois du marché et surtout de répondre à l'attente de l'abonné. Malheureusement, les attentes des abonnés actuellement (les chiffres de fréquentation des salles nous le démontrent) sont tout à fait dominés par l'hégémonie américaine. Par exemple, à Bruxelles, 80% du chiffre d'affaire est assuré par l'exploitation de films américains. Il est donc normal que nous reflétons le goût du public».

**Quelle est en moyenne la durée minimale entre la sortie d'un film en salle et sa diffusion sur CANAL+ Belgique ? Cette durée est-elle imposée par le distributeur ?**

«La situation en Belgique est tout à fait différente qu'en France où c'est la loi qui détermine la chronologie de diffusion d'un film en fixant des délais.

En Belgique, c'est la loi du marché qui fixe cette durée et c'est donc le distributeur qui détermine cette durée d'exploitation en salles.

En conclusion, on peut dire que les délais légaux imposés en France sont sensiblement les mêmes que ceux d'application en Belgique où c'est la loi du marché qui les détermine».

**Dans un cas extrême, rien n'empêche un distributeur de sortir un film en salle et deux semaines plus tard, donner son autorisation pour sa diffusion ?**

«Ce type de distributeur agirait contre son intérêt, vu qu'il recherche la maximisation de son profit et donc préserver chacune des possibilités de

recettes et de les exploiter au maximum. Donc, s'il nous donne la possibilité d'exploiter le film une ou deux semaines après sa sortie en salle, il peut faire une croix sur ses recettes vidéo. Mais d'un point de vue légal, rien ne lui interdit de faire cela».

**La signalétique avant la diffusion des films est-elle définitivement enterrée ?**

«C'est un problème qu'on est en train d'examiner. En fait, l'habillage n'a pas été conçu par CANAL+ Belgique, vous vous en doutez. Il a été conçu par Etienne Robial, qui est le gourou de l'image CANAL+ France. Nous avons récupéré cet habillage et l'avons adapté en ce qui concerne nos productions propres.

Mais il est clair qu'on a constaté un manque maintenant dans la signalétique, et que l'on envisage de manière très concrète de la remettre à la fois dans le magazine et dans le générique de nos films».

**Patrick Blocry :** «Je ferais juste une petite rectification. La signalétique a disparu du magazine dans le tableau récapitulatif des films mais elle figure toujours film par film, on peut toujours la trouver mais c'est vrai que c'est moins évident que lors de la diffusion à l'antenne». (NDLR : l'ATA a remarqué que dans le magazine de CANAL+ de Janvier envoyé aux abonnés, les codes de la page deux ont disparu, mais aussi ceux des pages 34 et 35, pages du tableau récapitulatif).

**On peut se demander quelles ont été les réactions, non seulement de la maison, mais aussi des téléspectateurs, face à cette disparition.**

**Patrick Blocry :** «On est toujours les premiers téléspectateurs de nos changements, car on les connaît, et vous savez qu'il faut un moment pour que cela devienne évident à l'antenne, c'est une question que l'on se pose et si on se la pose on sait qu'à fortiori les téléspectateurs vont nous la poser. Donc on y réfléchit.

Sur l'ensemble des questions sur lesquelles nous allons débattre aujourd'hui, sauf peut-être quelques unes, les abonnés sont toujours beaucoup plus proches de nous qu'ils ne le sont d'une chaîne de TV normale, car ils ont un rapport un peu particulier, un rapport financier : ils payent chaque mois et ça débouche sur un rapport beaucoup plus passionnel, ils ont l'impression que la chaîne CANAL+ leur appartient d'une certaine manière.

Donc, sur ces points, on a des avis qui nous remontent grâce à ce qu'on appelle le "CAT" (centre d'appel téléphonique), qui est ouvert tous les jours de 8H à 21H. C'est une courroie de transmission extraordinaire afin que les abonnés nous remontent des remarques, des questions, des réflexions, des choses qui vont bien et d'autres qui vont moins bien, leurs avis, leurs demandes... On a vraiment un feed-back très étroit avec eux».

## LES DIFFÉRENTES PHASES D'EXPLOITATION D'UN FILM

L'exploitation d'un film est une suite de fenêtres :

- 1 - Les films sortent en salles, lorsque cette exploitation est terminée, s'ouvre alors ce qu'on appelle en jargon professionnel la fenêtre vidéo.
- 2 - La fenêtre vidéo est la période durant laquelle le film n'est pas accessible en télévision.
- 3 - A la fin ou au cours de la fenêtre vidéo, s'ouvre la fenêtre Pay TV (télévision à payage) et c'est là que le CCT intervient et achète les films que CANAL+ Belgique diffuse alors.
- 4 - Lorsque la fenêtre Pay TV est fermée s'ouvre alors la fenêtre pour les chaînes en clair.

# + DÉCRYPTÉ

**CANAL+ BELGIQUE,  
LES FILMS X, LE SIDA.**

**Pour quelle raison la direction de CANAL+ vient-elle d'accepter de faire précéder la diffusion des films X d'un avis de prévention contre le Sida ?** (Cette nouveauté a été conquise par une intervention d'Act Up et de l'ATA) Par rapport à cette question, le but de l'ATA était de savoir comment se prenaient les décisions au sein de CANAL+ et comment CANAL+ faisait pour avoir une telle rapidité de réaction. Pour rappel,

**des préservatifs en action ?**

**Pierre Maes :** «En ce qui concerne les réactions, elles sont venues principalement d'Act Up et de l'ATA qui étaient les demandeurs de cette mesure.

Pour ce qui est du choix des films avec préservatifs, je n'effectue pas personnellement cette sélection. Mais il est clair que, pour le moment, la production de films X avec préservatif est très minoritaire, très marginale même. Les acteurs et les actrices pornos n'ont pas semble-t-il le poids suffisant pour l'exiger des produc-

ment des abonnés. Plus de 95% des revenus viennent des abonnés et 5% de recettes diverses. Nous vivons donc grâce à nos abonnés. Le système fonctionne comme cela et je suis très à l'aise pour le défendre face à un type de financement qu'est le service public où tout le monde paie à partir du moment où on possède une télévision (vous avouerez que ça a quelque chose d'assez paradoxal) et face à un financement de type totalement privé où c'est la publicité qui finance l'organisme et où si vous achetez un baril "OMO" vous financez quelque part la télévision.



CANAL+ avait accepté l'idée de l'ATA et d'Act Up dans la matinée. Le soir même, la signalétique était déjà mise en place).

**Patrick Blocry :** «Pourquoi une telle rapidité ? Car nous sommes une chaîne de télévision qui emploie environ 150 personnes et donc vous vous imaginez bien qu'entre le plus haut pouvoir de décision et le plus bas il y a très peu d'espace, ce qui n'est peut-être pas le cas dans de très grandes maisons comme la RTBF où il faut beaucoup plus de temps pour que ça remonte tous les échelons hiérarchiques. Donc, notre force tient à notre vitesse de réaction qui peut être très rapide par rapport au service public, c'est une certaine flexibilité plus grande que celle d'autres types de télévisions».

**On peut maintenant se demander comment se prennent les décisions par rapport à un groupe de pression ?**

**Pierre Maes :** «On a un comité de direction qui regroupe l'ensemble des directeurs qui compte environ 8 ou 9 membres et dès le moment où il y a un problème important qui se pose on peut facilement se réunir et prendre les décisions. Chacun jouit dans son service d'une large responsabilité de décision».

**Face aux "petits panneaux" qui apparaissent depuis 2 mois avant les films x, y-a-t-il eus des réactions ? Et est-il facile de favoriser les films où il y a**

teurs. Donc si du côté des chaînes il y a une déclaration d'intention, comme quoi préférence serait accordée à ces films là, il est possible que cela face bouger les choses.

Mais il ne faudrait pas exagérer le poids de CANAL+ dans ce genre de choses où CANAL+ est une affaire de 11400 abonnés et ne compte pas pour grand chose dans le circuit de distribution internationale de ce type de producteurs».

**CANAL+ participera-t-elle au prochain Sidaction ?**

**Patrick Blocry :** «Nous comptons participer à cette organisation. Concrètement, rien n'a encore été envisagé, mais notre position de principe est d'y participer».

**CRYPTER OU NE PAS CRYPTER, TELLE EST LA QUESTION.**

**Pour quelle raison CANAL+ a-t-elle crypté "La Grande Famille" après l'avoir diffusée pendant longtemps en clair ?**

**Le fait de proposer une émission en clair et puis de la crypter n'est-il pas un problème car on attire des gens et puis, quand ils voient que l'émission devient cryptée, doivent du coup s'abonner.**

**Patrick Blocry :** «Par rapport aux questions que le téléspectateur se pose, on a toujours un arbitrage à faire entre les téléspectateurs abonnés et les non-abonnés. CANAL+ est une télévision à payage. Nous tirons notre financement quasi exclusive-

ment il est beaucoup plus juste dans le sens économique du terme et on est dans cette logique qui est celle de l'avenir et qui est du "consommateur/payeur". A partir de là, nous réservons des exclusivités telles que les films, les sports, les documentaires, une partie des films pour enfants à nos abonnés car ils paient pour cela».

**D'où vient le clair ?**

«Historiquement, le clair n'était pas du tout ce qu'il est aujourd'hui. Actuellement, on fait le procès en disant qu'on utilise cela comme une formidable vitrine publicitaire.

Au début ce n'était pas le cas. Quand CANAL+ France a débuté ses émissions en 1984, le gouvernement au pouvoir était un gouvernement socialiste qui a donné l'autorisation à CANAL+ France de débiter ses émissions sous forme de télévision payante. Une partie du parti socialiste s'est dit qu'il y aurait une télévision de riches et l'a tellement crié que CANAL+ France a dit : "D'accord on va vous donner un gage de bonne foi et nous allons réserver durant quelques heures par jour une plage qui pourra être vue par tout le monde". C'est donc comme cela qu'est né le clair, c'est une concession faite au reproche qu'on faisait à CANAL+ d'être une télévision de riches.

C'est vrai que dans ces plages en clair on a installé des émissions qui ont un look tout à fait particulier qu'on ne retrouve nulle part ailleurs (c'est le cas de le dire). Mais il est hors de question qu'un film, un

magazine ou tout autre type d'émission qui ne fait pas partie du genre dont je viens de parler se retrouve un jour en clair».

### Pourquoi "La Grande Famille" est-elle en crypté ?

«Lorsque on a une émission de type magazine : la met-on en clair, ne la met-on pas, la met-on en clair et ensuite en crypté ou inversement...? C'est à chaque fois un arbitrage que l'on doit avoir car si on sait que l'on contente tout le monde en la mettant en clair, quelque part on porte atteinte au fonctionnement commercial de la chaîne, nous ne nous en cachons pas, nous avons besoin d'argent pour entretenir cette chaîne et la faire vivre.

En ce qui concerne La Grande Famille, on a rappelé les obligations légales qui pèsent sur CANAL+ France en ce qui concerne le clair. En Belgique, nous avons aussi un maximum d'heures en clair qu'on ne peut pas dépasser. Et on s'est aperçu suite à l'extension de la durée de Nulle Part Ailleurs qu'il fallait prendre une décision, et elle a été de mettre La Grande Famille en crypté; mais loin de nous l'intention d'appâter le public en lui montrant "La Grande Famille" et ensuite de la passer en crypté pour que les gens s'abonnent. Nous ne pensons pas un instant que quelqu'un va s'abonner pour regarder La Grande Famille même si l'émission est agréable à regarder. Il ne s'agit pas d'un des éléments importants de notre fond de commerce qui se situe dans le cinéma ou dans le sport».

### On l'a vu dans la question qui vient d'être développée, le clair ne constitue pas une vitrine publicitaire pour CANAL+.

Par contre, les bandes-annonces le sont clairement. Sachez que selon Média Marketing, CANAL+ est le plus grand producteur de bandes-annonces. La chaîne cryptée arrose son programme de 35 minutes de promos par 24 heures (dont deux-tiers dans l'émission Nulle Part Ailleurs). Selon Christophe Heilli, responsable artistique des bandes-annonces à CANAL+, les bandes-annonces représentent le plus grand canal de communication avec les abonnés.

Pour en finir avec la publicité sur CANAL+, Jean-Pol Baras s'est penché dans son article "mes dias et tes laides visions" (Le Peuple du 26 Janvier 1996) sur les slogans publicitaires des chaînes de télévision.

Pour lui, l'autocritique est entrée dans la promotion publicitaire. CANAL+ France a franchi un pas supplémentaire en affirmant dans ses clips et affiches : "Pendant qu'on regarde CANAL+, au moins on n'est pas devant la télé". Pour Jean-Pol Baras, c'est un extraordinaire paradoxe, aussi audacieux que mensonger ! (1)

### CANAL+ DE SPORT...

**Certaines exclusivités sportives de CANAL+ Belgique ont été considérées par certains comme une atteinte à la liberté d'informer pour d'autres chaînes : qu'en pensez vous ?**

**Pierre Maes** : «Les exclusivités sportives s'obtiennent contractuellement et financièrement, les événements pour lesquels nous obtenons

• Le télétexte interactif : c'est un télétexte normal (on peut y trouver des informations) et si on désire aller plus loin, on prend son téléphone, on compose un numéro, on tombe sur un serveur vocal qui nous indique un numéro de page télétexte à laquelle on pourra accéder (on rentre le numéro via la télécommande), et quand on est sur cette page, on est en liaison interactive avec différents serveurs qui vont afficher des informations sur la page télétexte qui nous a été dédiée.

• Bouquet de programmes numériques : Le 24 Janvier 1996, l'agence Belga annonçait que la RTBF et CANAL+ Belgique envisageaient de constituer en commun un bouquet de chaînes numériques. Nous avons voulu en savoir plus et Patrick Blocry nous a éclairé sur la question.

«CANAL+ Belgique et la RTBF ont mis sur pied un groupe d'étude sur la composition d'un bouquet de chaînes numériques en Belgique. Ce groupe, qui devrait être mis en place en fin d'année, va étudier la faisabilité du projet. Si oui quelles chaînes va-t-on mettre sur ce bouquet, va-t-on créer des chaînes de toute pièce car un des avantages du numérique est qu'on diminue le coût de transport...»

• Quand va-t-on diffuser des chaînes thématiques de CANAL+ telles que Canal J ou Canal Jimmy ?

«Les nouvelles technologies peuvent à coup sûr apporter ce genre de chaînes, étant donné que le propre du numérique est de multiplier par 8 la place qu'il y aura sur le câble ou le satellite. Les gens devront s'équiper d'un décodeur numérique».

des exclusivités sont vendus et nous les achetons. Nous obtenons ainsi une exclusivité sur notre territoire pour une période donnée.

En général, CANAL+ Belgique privilégie le sport considéré comme un événement, c'est-à-dire que nous donnons la priorité au direct, ce qui se passe après nous intéresse assez peu. Nous satisfaisons en général toutes les demandes des autres chaînes, particulièrement la RTBF car ce sont nos amis en matière de "News Acces" c'est-à-dire que ces chaînes là peuvent bénéficier, sur un tarif convenu, de quelques minutes d'extraits de ces compétitions pour leurs émissions sportives ou leurs JT.

En règle générale, tout se passe très bien et les chaînes avec lesquelles nous travaillons (dans la partie francophone en tout cas la RTBF et RTL-TVI) ne se plaignent pas d'un manque d'images émanant de notre part».

### CANAL+ DE FILMS ?

**Néanmoins, certains abonnés pour le cinéma se plaignent d'avoir un peu trop de sport. CANAL+ envisagerait-elle de scinder ses chaînes, une pour le sport et une autre pour le cinéma ?**

**Patrick Blocry** : «Ce serait la solution idéale, reste à savoir si c'est possible. Que répondre ? On a des abonnés pour le sport qui trouvent qu'il y a trop de cinéma et inversement. On essaie de trouver un juste équilibre».

**Le dosage sport/film reste-t-il constant ? On dit que le sport prend de plus en plus de place...**

**Patrick Blocry** : «Il est clair qu'on fait plus de sport, on essaie d'asseoir notre position dans nos domaines de prédilection qu'est le football, il y a une évolution vers plus de sport mais cela reste très marginal par rapport à l'offre générale de cinéma.

Il faut savoir que les critiques les plus nombreuses sont adressées à CANAL+ France qui fait beaucoup plus de sport que CANAL+ Belgique. En France, ils sont confrontés à un vrai problème de la part de leurs abonnés cinéma qui se plaignent que non seulement il y a trop de sport mais surtout que le sport bouleverse en dernière minute des programmes qui leur ont été communiqués. De

plus, CANAL+ France diffuse les Jeux Olympiques en intégralité en donnant aux abonnés cinéma un film par jour, ce qui est peu pour les fanatiques de cinéma qui sont abonnés pour les films.

Donc, en France, ça gronde beaucoup plus que chez nous, où il semblerait que la proportion de sport soit beaucoup plus acceptable pour nos abonnés cinéma».

### CANAL+ ET L'AUDIMAT

**L'audimat des abonnés compte-t-il dans les choix de CANAL+ Belgique ?**

**Pierre Maes** : «On aime beaucoup diffuser ce qu'on aime, mais on a évidemment quelques contraintes. Notre première contrainte ce n'est pas l'audimat mais plutôt la satisfaction des abonnés, c'est-à-dire que nous mesurons régulièrement le fait de savoir si nos abonnés sont contents de ce qu'on leur offre. Le corollaire de cette question étant de savoir si oui ou non ils sont prêts à se réabonner.

Indépendamment de cela, l'audimat ne nous intéresse pas trop, mais il est clair que si l'audimat ne dicte pas à 100% nos choix de programmations, nous serions stupides de ne pas en tenir compte.

En conclusion, nos choix de programmation sont un savant mélange de l'audimat et du degré de satisfaction des abonnés».

### LES DÉCODEURS DE L'INFO

Nos lecteurs le savent, le but de l'ATA n'est pas de porter un jugement de valeur, nous nous garderons bien de donner un avis subjectif sur les Décodeurs de l'Info. La question qui nous intéresse est de savoir pourquoi les Décodeurs ont été supprimés, et s'il s'agissait, comme le dit sa créatrice, d'une censure.

Nous mettrons donc ici la réponse de CANAL+ par les voix de mesieurs Maes et Blocry, ainsi que l'opinion de la réalisatrice de l'émission.

**Pourquoi l'émission satirique "Les Décodeurs de l'Info" a-t-elle été interrompue ?**

**Pierre Maes** : «Les Décodeurs de l'Info ont été interrompus suite à notre décision. Il n'y a eu à aucun moment l'idée de censure ni aucune pression.

Les Décodeurs de l'Info existaient depuis 3 ans. L'émission qui

était présentée dans le décors du studio ne nous satisfaisait pas. Car on ne la trouvait pas suffisamment drôle. De plus, elle manquait de cohérence tant au niveau de la mise en scène que de la technique audiovisuelle. C'est pourquoi nous nous sommes mis à la recherche d'un directeur artistique et nous l'avons trouvé en la personne d'Eve Bonfanti. Elle a travaillé sur la formule existante à notre satisfaction, c'est-à-dire que en un temps record elle a pu apporter des améliorations sensibles à cette émission.

Sur cette base, nous avons décidé de lui accorder carte blanche sur l'émission et son concept. C'est alors qu'elle a proposé d'éloigner les personnages du décor classique pour les intégrer dans un décor plus théâtral. Ensuite, nous avons estimé que cette émission qui devait être pour nous une émission de satire politique et d'humour ne remplissait pas ses objectifs et qu'elle devait être supprimée. Ce sont les éléments qui ont présidés à notre décision.

### L'AUDIMAT ÉTAIT BON

**Et les abonnés de CANAL+, que pensaient-ils des Décodeurs de l'Info ? Voici les réponses à deux questions d'un sondage effectué par CANAL+ :**

- Voici des émissions régulières que diffuse CANAL+ Belgique. Pour chacune d'elles, dites-moi si vous la regardez chaque fois que possible, de temps en temps, rarement ou jamais (si vous n'en n'avez jamais entendu parler).

Les Décodeurs de l'Info arrivent en première position avec un total de 40,3%. Il est à noter que la concurrence pour les décodeurs était dure, vu qu'il y avait entre autre, Télé Dimanche, le journal du cinéma...

- Diriez-vous des émissions que je vais citer si elles ont vraiment leur place sur CANAL+ ou si elles n'ont rien à faire sur CANAL+ ? Donnez-moi une note de 1 à 10 pour chacune de ces émissions.

92,4% des gens interrogés considèrent que les émissions du type "les Décodeurs de l'Info" ont vraiment leur place sur CANAL+. Il convient de préciser que ce pourcentage met les décodeurs à la 19ème place d'un classement qui en compte 20!

On peut conclure des résultats que l'émission "les Décodeurs de l'Info" était assez bien suivie par le public.

**Nous avons bien entendu communiqué ces chiffres à nos invités. Voici leur commentaires.**

**Patrick Blocry :** «Je voudrais juste relativiser la valeur de ce sondage. Par ailleurs, il faut savoir que sur cette émission là, on n'a jamais su savoir qu'elle était la part de confusion entre les Guignols de l'Info et les Décodeurs de l'Info, et que donc cela pourrait griser le sondage. C'est un petit élément comme ça qui n'est même pas polémique mais seulement un fait».

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec Monsieur Maes sur la part d'analogie qu'il y a entre les deux intitulés des émissions, mais nous tenons simplement à signaler que parmi les émissions citées dans le questionnaire, se trouvait également

les Guignols de l'Info, ce qui diminue fortement la probabilité de confusion entre "Guignol" et "Décodeurs".

**Dans les commentaires qui ont circulé suite à la disparition des Décodeurs de l'Info on a dit que l'émission s'est arrêtée quand il y a eut une commande d'une marionnette du roi Baudouin, qu'en pensez-vous ?**

**Pierre Maes :** «Mon intention à moi était d'incorporer à cette émission des personnages de la famille royale, comme cela se fait aux Royaume-Uni. Donc, la marionnette n'a aucunement joué dans mon intention d'interrompre l'émission».

Voyons maintenant quel est l'opinion d'Eve Bonfanti. Elle a accordé un long entretien au journal "Alternative libertaire" de Décembre 1995. Voici quelques extraits de cet entretien.

Eve Bonfanti : "La deuxième formule pesait sur l'estomac (de CANAL+ Belgique). Ils (les directeurs de CANAL+) la qualifiaient de curieuse trouvaille. Quand je dis la direction, précisons que CANAL+ est une multinationale où entrent plusieurs partis, le PS, le PRL et le PSC".

Eve Bonfanti considère que "Quand tu fais de la vraie critique politique, t'es viré! Pour moi, la première formule était une formule "polie". S'inscrire dans le cadre du journal télévisé suppose d'accepter certaines règles déontologiques d'un journal télé, la soit-disante objectivité, l'apparence du politiquement correct, la propreté du langage audiovisuel. Que tu les critiques, les détournes, il n'empêche, ces règles sont là, elles sont ton cadre de référence. A CANAL il y a une image de marque à défendre. Une image clean, une image "Guignol" dont ils veulent garder le monopole. Ce cabaret pirate avec des ministres gris, pourris et vampiresques, avec un rat grossier, une chauve souris goguenarde, une gamine innocente et pétroleuse, à la folie Ensorienne, Ropsienne, surréaliste et à la particularité toute Belge ne leur convenait pas en tant que télé européenne".

Qui a raison, qui a tort ? Ce n'est pas à l'ATA de le dire. Peut-être pou-

vons nous simplement conclure en disant que lors de la projection des "décodeurs" nouvelle mouture, le public présent au forum de la FNAC n'a pas franchement beaucoup ri ! Mais le public présent n'était pas forcément représentatif du public de CANAL+.

### INDÉPENDANCE

**Pour terminer ce large dossier consacré à CANAL+ Belgique, intéressons-nous au degré d'indépendance de CANAL+ Belgique vis-à-vis de la maison mère qu'est CANAL+ France.**

**Patrick Blocry :** «Nous avons une indépendance que je qualifierais de totale par rapport à CANAL+ France. Je peux même vous préciser les liens caractéristiques qui existent. CANAL+ France a 32% des parts de CANAL+ Belgique, elle n'est donc pas majoritaire et n'est pas une filiale au sens juridique du terme. La RTBF a 25%, Défi 28%, 4% vont à une autre société, quant au reste il est pour le personnel de CANAL+ Belgique.

En ce qui concerne l'antenne, nous sommes tout à fait indépendants, nous achetons nos films avec le CCT, et quand nous diffusons une émission telle que Nulle part ailleurs, c'est par le fait de notre simple volonté et rien d'autre.

Il n'y a donc aucune interférence de CANAL+ France dans nos choix. Le concept vient de France, mais les ingrédients qui font jours après jours l'antenne sont choisis en toute indépendance».

### Dossier réalisé par Catherine STRUYF

Avec nos remerciements pour leur présence au débat des Midis de l'Audiovisuel à Messieurs Pierre Maes et Patrick Blocry.

(1) Si ce thème vous intéresse, nous vous conseillons :

- Jean-Noël Jeanneney : "Une histoire des médias. Des origines à nos jours", éd. du Seuil.

- Régis Debray : "L'Etat séducteur. Les révolutions médiologiques du pouvoir", éd. Gallimard.

- Dominique Mehl : "La télévision de l'intimité", éd. du Seuil, coll. Essais politiques.

## LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La cinquième séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le **mercredi 6 mars de 12H30 à 14H** au Forum de la Fnac Bruxelles, à City 2, Rue Neuve.

### LES FEMMES ET LA TÉLÉ

à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes

Plusieurs personnalités de la RTBF analyseront les conditions de travail au sein du Service Public et cerneront les particularités des images de la femme que les télévisions développent actuellement. Sont invitées :

- **Nicole Assoignon**, maquilleuse
- **Marianne De Muylder**, coordinatrice du service de presse de la télévision
- **Anne-Marie Hansenne**, ancienne chef de service du Service Education et fondatrice de la Commission Femmes de la RTBF
- **Régina Mokrane**, script, déléguée syndicale et représentante du Comité de défense du service public de l'audiovisuel
- **Sylvie Rigot**, ancienne speakerine et journaliste qui collabore actuellement à l'émission des consommateurs "Cartes sur table".

### CASSE-CROÛTE GRATUIT



L'entrée est gratuite et une collation (sandwich, boisson) sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au (02) 209.22.77

## EVITER LES APPRÉCIATIONS MORALES OU ESTHÉTIQUES

Il nous semble important d'éviter des thématiques qui nous forceraient à émettre des jugements moraux ou esthétiques.

Par exemple, la problématique de la violence gratuite à la télévision. Quand commence la violence inacceptable ? Qu'est-ce qu'une bonne ou une mauvaise émission culturelle ? Voilà des thèmes qui permettent difficilement un consensus, et quand bien même il serait atteint, les directions des chaînes n'accéderaient pas à nos demandes car, à juste titre, elles les considéreraient comme non représentatives de l'ensemble de l'opinion publique.

Ceci ne veut pas dire du tout que ces problèmes ne doivent pas être abordés, que du contraire, mais il est sans doute stratégiquement prématuré pour l'A.T.A. d'entamer dans ce domaine une action internationale susceptible d'aboutir.

## POURQUOI CETTE PRESSION "REDIFFUSION" ?

L'avancée préalable à tous les autres combats qu'il faudrait conquérir dans le domaine audiovisuel est la mise en place à un niveau international d'une série de règles qui définissent l'étiquetage du petit écran.

Il ne s'agit pas de créer un droit nouveau du consommateur. Il suffit d'adapter un droit déjà reconnu à un secteur où il n'a pas été appliqué.

De quel droit s'agit-il ? Celui de pouvoir prendre connaissance de la composition (tous les ingrédients) d'un produit pendant sa consommation. Les télévisions, habituellement, mentionnent ces ingrédients uniquement quand ils leurs sont favorables (par exemple, le sigle "en direct"). Nous sommes donc dans la situation où les industries alimentaires ne seraient pas obligées de citer, sur leurs étiquettes, les colorants qu'elles utilisent...

Les directions des chaînes de

télévision acceptent plus facilement d'appliquer une signalétique si les chaînes concurrentes l'appliquent également.

## VERS UNE BAGARRE INTERNATIONALE

Monsieur Jean Allix, Administrateur Principal du Service "Politique des Consommateurs" de la Commission Européenne nous a récemment confirmé que pareil projet était tout-à-fait valable et qu'il était urgent qu'il trouve sa place dans l'évolution de la directive Télévision sans Frontière.

## DE NOMBREUSES RETOMBÉES...

Revendiquer la création et l'utilisation obligatoire d'une signalétique du petit écran aura des retombées utiles.

- Cette signalétique constituera, d'une certaine façon, une "éducation aux médias" à domicile et permettra, à tout moment, de prendre une distance par rapport au flot d'images du petit écran.

- Elle mettra fin à certains "mensonges" audiovisuels... A quoi bon monter une fausse interview de Fidel Castro si, pendant la diffusion des paroles de Castro, TF1 devrait mentionner la signalétique "réalité", et pendant les questions réinterprétées par Patrick Poivre d'Arvor, "reconstitution"...

- Elle facilitera la découverte de la fréquence de certaines pratiques. Si des sigles "play-back total", "play-back partiel" ou "live" (traduction à trouver) accompagnaient les programmations musicales, tout le monde pourrait découvrir qu'entre 20 et 22 H, la diversité des façons de pratiquer la musique n'est pas à l'honneur et que le play-back est omniprésent.

La présence de ces sigles permettra aux chercheurs d'enquêter plus facilement. En conséquence, la prise de conscience de cette problématique sera facilitée.

Il en sera de même par exemple

pour découvrir si les débats qui traitent de sujets sociaux en prime time se déroulent en direct ou non (un intervenant ne parle pas toujours de la même manière s'il sait qu'un monteur risque de sélectionner ensuite ses propos).

- Et qui dit conscientisation d'un problème, dit également action à entamer pour faire changer les choses. Cette dernière remarque démontre tout l'intérêt que les associations de téléspectateurs ont à privilégier cette revendication. En effet, son application constituera pour elles un outil de travail. Lorsque les règles seront promulguées, il sera possible de poursuivre plus facilement les "faussaires"... Actuellement, bien souvent, le bénéfice du doute profite aux chaînes puisqu'elles ne sont soumises, dans ce domaine, à aucune réglementation.

## QUELLE SIGNALÉTIQUE ?

- Des sigles internationaux devraient être affichés à l'écran, et ce durant toute la durée de la diffusion de la séquence dont ils définissent un aspect. Ce principe forcerait la télévision à ne plus simplement signaler pendant un bref instant qu'elles diffusent des archives mais durant tout le déroulement de celles-ci. Souvent, les images d'archives s'entremêlent avec des images actuelles et il est difficile de faire la part de choses.

- Des sigles seraient prévus pour les principaux ingrédients du petit écran. Le premier travail des associations de téléspectateurs sera d'en faire l'inventaire.

Par exemple :

- direct, différé.
- rediffusion.
- réalité, reconstitution, archives, caméra cachée, etc.
- information, promotion, publicité, infomercial, etc.
- play-back partiel, play-back total, live.
- image d'origine ou retravaillée
- etc.

**Benoit GOOSSENS  
et Bernard HENNEBERT**

# TF1 SANS BOUYGUES :

Paris, le bar de la Contrescarpe. Débordée, Elisabeth Turpin me rejoint, entre une séance de photocopies et une réunion avec quelques étudiants motivés qui veulent organiser des débats dans les Facs.

Cette jeune femme "ménagère de moins de cinquante ans", comme disent les publicitaires, est charmante et alerte. Elle commence à se rendre compte de l'ampleur de l'incendie qu'elle a allumé presque inconsciemment. «Pour moi, TF1, c'était une forteresse. J'avais une réflexion sur la télé, comme beaucoup de mères de famille... Vous savez : tout le monde critique la télé. Personne ne fait rien. J'ai lu, un peu par hasard, un article qui expliquait que la concession de TF1 accordée par l'Etat à la société Bouygues arrivait à son terme. La question était de savoir si la poursuite de cette concession était automatique ou si un appel d'offre serait lancé pour qu'éventuellement d'autres candidats puissent entrer en lice. J'avais lu quelques articles sur la fausse interview de Castro par PPDA. Le procès mené sur cette affaire par l'association "TV : Carton Jaune"

m'avait bien plu. J'ai pris contact et j'ai rencontré Maître Arnaud Montebourg. Il m'a dit qu'il fallait se lancer dans la bagarre si l'on ne voulait pas que Bouygues se succède à lui-même».

Elisabeth Turpin, avec quelques amis, décide alors de créer l'association "Changer la Une" dont elle dépose les statuts à la Préfecture de Police de Paris, le 17 janvier dernier. C'est une course contre la montre.

Avec Maître Montebourg et un autre avocat, Jean-François Boutet, ils étudient la situation. L'autorisation d'exploitation de TF1 par la Société Bouygues expire le 8 avril 1997. C'est le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) qui doit statuer avant ce 8 avril 1996 si la reconduction se fait automatiquement (avec néanmoins une renégociation des conditions de cette reconduction) ou si un appel aux candidatures doit avoir lieu.

Ce dernier est prévu par la loi dans le cas où le CSA fait la preuve que l'opérateur Bouygues a violé de façon répétée les engagements qu'il avait publiquement pris envers

l'organe de régulation qui, il y a près de dix ans, lui a accordé la concession de TF1.

L'association "Changer la Une" a décidé de tout faire pour convaincre le CSA de lancer cet appel aux candidatures. Avec ses avocats, elle a planché sur un document très dense de 40 pages qui dresse tous les manquements et les atteintes au pluralisme commis par TF1 et toutes les condamnations et sanctions qui en ont déjà découlé. L'A.T.A. publiera, le mois prochain, de larges extraits de ce document que nous avons eu l'occasion de lire et qui est vraiment extraordinaire.

Libération parle à juste titre d'un "document-machine de guerre". (1)

D'autre part, "Changer la Une" a lancé une pétition qui semble être une trainée de poudre. Rien qu'un premier article sur "Changer la Une", avec mention de l'adresse de l'association, dans "Le Nouvel Observateur" a enclenché un courrier de plusieurs centaines de lettres, bon nombre d'entre elles venant "de la province" où les gens ne sont que rarement câblés et n'ont le choix

# La puce ?

# NON, MERCI !



Les membres du Parlement de Strasbourg ont opté pour l'imposition d'un dispositif technique dont les postes de télévision seraient équipés progressivement (l'opération prendrait environ dix ans) et qui permettrait aux parents de filtrer les programmes que verraient leurs enfants.

Voilà enfin du concret. Le projet, dans un premier temps, peut paraître séduisant parce qu'il ne limite pas la liberté d'expression des télévisions. J'ai failli me laisser séduire mais, après mûre réflexion et quelques discussions, je dois avouer que j'ai complètement changé d'avis...

## ET LA DÉONTOLOGIE ?

Les marionnettes des Guignols de l'Info ont immédiatement répliqué, sur CANAL+, en proposant une séquence où l'on découvre la direction de TF1 complètement survoltée par l'enthousiasme que lui procure cette décision : «enfin, on va pouvoir mettre du cul et de la violence partout, tout le temps, puisque les parents pourront empêcher les

enfants de les voir».

Ainsi, la "puce antiviolence" ne contraint nullement les chaînes à observer davantage de déontologie.

Elle transforme la télé en une baby-sitter aseptisée et mécanique, chargée de tenir compagnie aux enfants. Elle déculpabilise également les parents qui ne veulent pas consacrer du temps à regarder avec leurs enfants la télévision, leur expliquer le pourquoi de telle scène, leur demander comment ils ont compris telle séquence... Bref, entreprendre avec eux un dialogue, favoriser une distanciation, amorcer un apprentissage à l'éducation aux médias.

## RIEN QUE POUR LES ENFANTS...

Dès que cet ustensile répressif sera mis en service, qui dit que son utilisation sera limitée aux enfants ? Les bambins ne sont que la justification émotionnelle pour inciter sa mise en place.

Feriez-vous confiance à des tiers pour décider les limites de la sexualité et de la violence ? Comment marquer la frontière entre violence gratuite et violence utile à montrer ?

Est-elle la même pour tout le monde ? Le milieu social dans lequel on baigne ne crée-t-il pas des nuances, des différences d'interprétation significatives ?

Qu'en sera-t-il des programmes émis par des chaînes de télévision émanant d'autres pays européens qui ne sont pas imprégnés de la même histoire que nous ? Enfin, lorsque cette "puce" existera, après l'avoir employée pour contrer les excès de la violence et de la pornographie, certains petits malins pourront peut-être l'utiliser pour nous interdire le visionnement d'autres types de programmes...

## LE BOÎTE DE PANDORE

La décision du Parlement Européen est non seulement lâche parce qu'elle ne s'attaque pas aux racines des problèmes mais elle est également dangereuse parce qu'elle déresponsabilise tant les citoyens que le monde des médias... Enfin, elle ouvre la boîte de Pandore d'où peuvent s'échapper nombre de privations de liberté d'expressions.

Benoit GOOSSENS

# POSSIBLE !

qu'entre très peu de chaînes différentes. Ces lettres expriment un véritable ras-le-bol. Comme le dit Elisabeth Turpin : «Les gens sont saturés des paillettes. Ils sont passés à un stade supérieur. Ils ont besoin d'autre chose».

J'ai eu l'occasion de parcourir ce précieux et volumineux courrier. Voici trois extraits significatifs de lettres postées respectivement à Paris, Lyon et Strasbourg :

"J'ai 26 ans et je veux réagir comme citoyen-spectateur. Ce qu'ils faut obtenir, c'est une éthique de la télé qui refuse la médiocrité autant que le mensonge, qui stimule l'intérêt plus que l'appétit, qui explique plus qu'elle n'impose".

"Travaillant dans une télévision locale en tant que directeur des programmes, je sais que les gens sont prêts à vous suivre avec des programmes de qualité quand on ne les prend pas pour des cons".

"Trop de gens pensent la même chose que vous sans jamais agir".

Et voilà Elisabeth Turpin, celle qui a peut-être créé une véritable association de téléspectateurs sans le

savoir, débordée par le courant qu'elle a amorcé, qui prend déjà congé de moi. «Et tout cela, on le fait en plus avec nos petites économies. On n'avait pas prévu une telle ampleur ! Les timbres, les photocopies... Je crains ma prochaine note de téléphone !» En guise d'aurevoir, elle me donne le texte de la pétition.

Le CSA doit recevoir les pétitions signées à la fin de ce mois de mars. Photocopiez-la donc aujourd'hui encore, et faites-la circuler. L'effort en vaut la chandelle. Finies, les plaintes isolées. Des actes, s'il vous plaît. Merci... pour nous.

Bernard HENNEBERT

(1) Service réservé uniquement aux membres de l'A.T.A. en règle de cotisation : si vous désirez recevoir copie de l'entièreté de ce document de 40 pages, nous vous enverrons des photocopies sur simple demande au prix coûtant, soit 80 FB de copies + 48 FB de frais d'envoi = 128 FB (envoyez 8 timbres à 16 FB à l'A.T.A. en joignant vos coordonnées).

## Pétition

À RENVOYER À :  
"CHANGEZ LA UNE"  
8, VILLA DES BOERS  
75019 PARIS - FRANCE  
(Avant fin mars 1996)

## Contre

la reconduction automatique de la société Bouygues à la tête de TF1.

Je souhaite que l'autorisation d'émettre délivrée à la société Bouygues en 1987 ne fasse pas l'objet d'une reconduction automatique par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel mais d'une audition formelle et contradictoire de TF1 qui aura à s'expliquer sur son comportement passé, les violations de ses obligations, les sanctions à répétition, les atteintes au pluralisme et le non respect du public.

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Signature

# Victoires de la Musique

## JACQUES MERCIER ET MAURANE LÈVENT LE VOILE..

Les Victoires de la musique sont censées consacrer le talent et les activités de certains artistes. Aujourd'hui, elles semblent prises en otage, et leur public avec elles, pour lancer la campagne de marketing d'une jeune inconnue qui a su tisser des liens fort ténus avec certains de ses organisateurs.

Le 12 février dernier, aux Victoires de la Musique, sur France 2, le choix de la "jeune révélation féminine" en a étonné plus d'un. Comment un collège de 3.154 personnes a-t-il pu connaître, apprécier et sélectionner la jeune Stephend qui se caractérise par une non-existence discographique (Un album sorti fin '94 chez BMG n'a pas bien fonctionné). Seuls, ceux qui auront applaudi Michel Sardou à l'Olympia auront pu découvrir sa prestation en lever de rideau.

Recevant sa récompense, Stephend attirera la curiosité de Daniel Schneidermann, le célèbre critique du Monde et l'animateur de l'émission "Arrêts sur image" de la chaîne de la Connaissance de Jean-Marie Cavada : «...La voici au pupitre, exhibant une émotion manifestement accrue par l'usage immodéré de substances non remboursées par la sécurité sociale. Et plus elle tremble, bafouille et s'enfonce et plus les deux animateurs, Arthur et Michel Drucker, se moquent d'elle...»

### MAGOUILLE ÉCONOMIQUE...

Mais comment donc cette jeune-fille a-t-elle été élue ? Pour Jacques Mercier, dans la Semaine Infernale du 17 février dernier, sur "Radio Une" (RTBF), il s'agit tout simplement d'une magouille financière : «C'est une production de Claude Fléouter qui organise la Soirée des Victoires de la Musique...».

Il faut savoir qu'une série de



concerts privés au Café de la Danse de Paris sera organisé à l'époque où les bulletins du "premier tour" des Victoires de la Musique arrivent chez les quelques 3.000 électeurs. Yann Plougastel, dans "L'Événement du Jeudi" (22/2/96) s'étonne de cette coïncidence et s'interroge sur le fait de savoir s'il n'y pas eu délit d'initié dans le fait que les invitations à ces concerts auraient bien pu être envoyées à une partie de fichier des électeurs... Au premier tour, près de 800 électeurs émettront leur choix et environ 80 voix permettront de retenir Stephend dans le trio des finalistes.

Véronique Mortaigne précise dans Le Monde du 14 février dernier que la Révélation féminine des Victoires de la Musique "...était produite par la société Téléscope (qui est) elle-même productrice des Victoires de la Musique". Cette révélation ne fit pas du tout plaisir à Claude Fléouter, le délégué général de l'Association des Victoires de la Musique. Le Monde du 16 février publia sa réaction : "...J'ai toujours placé la morale au dessus de la justice. Aussi, bien que n'étant pas le producteur en titre de la révélation féminine, mais simplement l'associé du producteur dans un groupe audiovisuel, j'ai provoqué, bien avant la proclamation des résultats, une réunion du Conseil des Victoires dans le but de disqualifier l'artiste arrivée en tête de la catégorie "Révélation féminine" dès le premier tour de vote. Cette proposition m'a été refusée à l'unanimité par le Conseil".

Les propos de Monsieur Fléouter ne précisent pas la motivation des membres du Conseil qui prirent cette décision...

### ...ET AFFECTIVE ?

D'autre part, Maurane a soulevé un autre lièvre, le 12 février dernier, quand elle fut interviewée par Jean Pierre Hautier sur Radio 21. Elle lui a affirmé que Stephend avait également des liens privés fort ténus avec les organisateurs des Victoires de la Musique... J'ai demandé à Jean Pierre Hautier de nous résumer les déclarations de Maurane :

«Elle a dit que c'était vraiment la combine : c'est la petite amie ainsi que la fille de deux membres de l'organisation de ces Victoires. C'est la magouille à fond les manettes...»

Avec humour, Yann Plougastel nous apprend dans son article paru dans L'Événement du Jeudi que Stephend "... fréquente les bars de jazz de la capitale... Elle a du tempérament et rencontre vite Denis Lismon, associé de Claude Fléouter au sein de Téléscope, qui, "envoûté", décide de la prendre en main..."

Conséquences de sa Victoire : la jeune lauréate va pouvoir bénéficier des avantages octroyés par le Palais des Congrès de Paris (la possibilité d'y donner des concerts) et du sponsor Europe 1 mainte fois cité et remercié par Arthur (également animateur sur Europe 1) au cours de la retransmission télévisée, qui offre aux lauréats pour environ six millions de FB en passages radiophoniques...

Aux dernières nouvelles, BMG ressort le premier disque qui n'avait pas marché et une série de concerts s'organise pour mai prochain.

Est-ce ainsi que l'on prépare l'éclosion des vrais futurs talents de demain ?

(SUITE DE LA PAGE 4)

projet de décret portant sur le statut de la RTBF. L'importance de ce médiateur chargé d'entendre et de traiter les avis émis par les auditeurs et téléspectateurs était inscrite dans les projets précédents. Il est exact que le projet actuel ne crée pas cette fonction. Le Gouvernement de la Communauté française a estimé que cette fonction devait s'adapter avec souplesse aux évolutions de l'entreprise et du paysage audiovisuel et a donc préféré envisager de régler la question de l'écoute nécessaire à offrir aux auditeurs et téléspectateurs dans le cadre du contrat de gestion. Je ne pense pas dès lors que l'on puisse affirmer la disparition de la fonction de médiateur au sein de la RTBF. Je suis, pour ma part, intimement convaincu qu'en toutes circonstances, seul, le dialogue permet réel-

lement une issue constructive. Quelle que soit la forme que revêt ce dialogue. C'est en ce sens qu'il fallait et qu'il faut comprendre la réponse que je vous avais apportée : pourquoi pas un ombudsman ? à étudier..."

### POURQUOI UN MÉDIATEUR ?

Nous avons invité le Président du PS à dialoguer avec nous prochainement à notre émission de radio. Cette saison, comme l'année dernière, nous avons décidé de donner la parole aux plus hauts représentants des quatre principaux partis. Certains d'entre-eux nous ont déjà marqué leur accord. Nous attendons la réponse de Monsieur Busquin.

L'A.T.A. n'est pas à la base de la demande de la mise en place d'un ombudsman à la RTBF. Ce sont certains responsables politiques qui nous

ont promis et vanté cette fonction.

Pour le moment, nous ne faisons simplement que constater que les promesses ne sont pas tenues et qu'aucune réponse n'est donnée aux autres questions que nous posions.

Alors, pour ou contre un médiateur ? Et quel profil de médiateur ? Que nos membres alimentent de leurs avis notre réflexion.

Pour nourrir celle-ci, nous leur conseillons la lecture d'un ouvrage récent intitulé tout simplement "Le Médiateur" qui, en près de 300 pages, regroupe les nombreuses communications qui furent présentées au cours d'une journée d'études qui fut organisée, le 24 février 1994, par le Centre d'études constitutionnelles et administratives de Louvain.

**Editions Bruylant, Rue de la Régence, 67 - 1000 Bruxelles.**